

PLAN DE LUTTE  
À LA PAUVRETÉ ET  
L'EXCLUSION SOCIALE  
MANICOUAGAN

**2024-2029**

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Mise en contexte

Le gouvernement du Québec dévoilait le 21 juin 2024 son Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029. « Mobiliser. Accompagner. Participer » (ci-après « Plan de lutte »), dans lequel il est prévu, à la mesure 3.1.1.1, de poursuivre et de bonifier les Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec les organismes autochtones afin que les acteurs locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux.

La Côte-Nord a entamé une démarche collective, qui a donné lieu au Plan d'action régionale concerté (PARC) de la Côte-Nord. L'Assemblée des MRC de la Côte-Nord est le partenaire signataire de l'Alliance pour la solidarité. À l'échelle locale, chaque MRC doit produire son plan d'action local découlant du PARC.

Pour la MRC de Manicouagan, cet exercice a été réalisé en collaboration avec un comité de partenaires du milieu et d'une personne première concernée.

### Portrait sociodémographique

La MRC de Manicouagan est située dans la région de la Côte-Nord à près de 400 km à l'est de Québec et comprend huit localités, toutes sises en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la Route 138. D'est en ouest, on y retrouve Baie-Trinité, Godbout, Franquelin, Baie-Comeau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes et Ragueneau où résident près de 28 000 personnes (27 684<sup>1</sup>). Baie-Comeau, la ville centre, compte à elle seule 20 771 habitants.

Cet immense territoire de 39 741,49 km<sup>2</sup>, l'un des plus grands pour une MRC au Québec, est occupé à 95 % par le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes, riche de lacs, de rivières, d'une faune et d'une flore généreuse. On y retrouve « l'œil du Québec », qui abrite l'île René-Levasseur, l'un des plus grands cratères de météorite du monde, formé il y a 214 millions d'années.



<sup>1</sup>[https://cdncontenu.quebec.ca/cdncontenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation\\_municipale/decret\\_population/decret\\_population.xlsx](https://cdncontenu.quebec.ca/cdncontenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/decret_population/decret_population.xlsx)

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

La MRC de Manicouagan fait partie du territoire reconnu par l'UNESCO : région de biosphère Manicouagan-Uapishka.

La communauté innue de Pessamit partage son territoire avec la MRC de Manicouagan, mais n'en fait pas juridiquement partie. Le nom Manicouagan vient d'ailleurs du mot innu Manikuakan qui signifie « ce qui sert pour boire ».

La MRC de Manicouagan est identifiée comme une région ressource et l'exploitation de ses richesses naturelles est à l'origine de son développement économique.

Nous aborderons quelques données dans les prochaines lignes afin d'alimenter la réflexion et la discussion collectives qui soutiennent l'observation et l'analyse des problématiques liées à la pauvreté et l'exclusion sociale par les partenaires de la démarche et qui appuient le choix des actions à mettre en place.

Bien que la Manicouagan bénéficie de revenus moyens supérieurs à la moyenne québécoise grâce à des entreprises industrielles, la pauvreté est aggravée par sa faible densité, l'éloignement des services essentiels et des coûts de vie élevés (logement, alimentation, transport).

La Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale définit le concept de pauvreté comme suit : *On entend par « pauvreté » la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.*<sup>1</sup>

### Baisse démographique

Au recensement de 2021<sup>2</sup>, on a dénombré 30 160 habitants sur le territoire de la MRC de Manicouagan, alors qu'il y en avait 32 015 habitants en 2011 et 33 050 habitants en 2006. La population de la MRC de Manicouagan a baissé de 2 890 habitants, soit de 8,7 %, en quinze ans. Autrement dit, la population a baissé à un taux annuel moyen de 0,61 % entre 2006 et 2021.

### Vieillesse de la population

Cette baisse démographique s'est également accompagnée d'un vieillissement de la population. En effet, au cours des quinze dernières années, le poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC n'a cessé de croître, passant de 12,1 % en 2006 à 22,5 % en 2021, soit une augmentation de 10,4 %. La tranche d'âge des 0 à 19 ans et celle des 20 à 64 ans ont subi une baisse de 4,2 % et 6,3 % respectivement.

---

<sup>1</sup> Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7)

<sup>2</sup> Source : Portrait socioéconomique de la MRC de Manicouagan – Recensement de 2021 du gouvernement du Québec - MESS

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Les perspectives démographiques

Le vieillissement de la population de la MRC se poursuivra dans les années à venir et cela se manifestera par un accroissement du poids démographique des personnes âgées de 65 ans et plus qui passera de 22,5 % en 2021 à 33,0 % en 2041. Cela signifie qu'en 2041, **une personne sur trois aura 65 ans ou plus, alors qu'elles étaient moins d'une personne sur quatre en 2021**. De plus, l'âge médian, qui est estimé à 47,85 ans en 2021 par l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), atteindra 51,2 en 2041. Alors que le poids de la tranche d'âge de 20 à 64 ans passerait de 58,5 % en 2021 à 49,3 % en 2041, soit une baisse de 9,2 %.

### Les soldes migratoires

En général, les soldes migratoires internationaux et interprovinciaux de la Manicouagan sont restés relativement faibles pour avoir une incidence significative sur l'évolution démographique de la MRC. Les deux dernières périodes (2021-2022 et 2022-2023) se distinguent toutefois par un accroissement rapide du solde migratoire international, alors que le solde migratoire interprovincial, quoique positif, demeure faible. Il y a donc eu, au cours de ces deux dernières périodes, de plus en plus de personnes qui viennent de l'international pour s'établir dans la MRC de Manicouagan.

## Portrait socioéconomique

Toujours selon le recensement de 2021<sup>3</sup>, il y a 24 775 personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) dans la MRC de Manicouagan. Seulement 58,6 % d'entre elles sont **actives** sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'elles **occupent ou recherchent activement un emploi**. Il s'agit du plus bas taux d'activité de la région (60,5 %), après celui de la MRC de la Haute-Côte-Nord (52,9 %). Les personnes occupées sont au nombre de 13 600 (dont 10 875 personnes travaillant à temps plein). Elles représentent ainsi 54,9 % de la population en âge de travailler. Ce taux d'emploi est parmi les plus faibles de la région (55,9 %). Parmi les personnes occupées, la majorité (80 %) est occupée à temps plein.

Quant au taux de chômage, celui de la MRC de Manicouagan (6,3 %) fait partie des plus bas de la région (7,5 %), derrière celui de Caniapiscau (4,7 %) et Sept-Rivières (5,8 %).

---

<sup>3</sup> Source : Portrait socioéconomique de la MRC de Manicouagan – Recensement de 2021 du Gouvernement du Québec - MESS

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Les principaux indicateurs du marché du travail

	2021	2016	Variations	
			Volume	%
Total – Situation d'activité	24 775	25 605	-830	-3,2 %
Population active totale	14 515	15 020	-505	-3,4 %
Personnes occupées	13 600	13 515	85	0,6 %
Personnes occupées à temps plein (30 heures et plus)	10 875	10 510	365	3,5 %
Personnes occupées à temps partiel (moins de 30 heures)	1 915	2 120	-205	-9,7 %
Aucune heure de travail rémunéré <sup>10</sup>	815	885	-70	-7,9 %
Chômeurs	920	1 505	-585	-38,9 %
Inactifs	10 255	10 585	-330	-3,1 %
Taux d'activité (%)	58,6	58,7	-0,1	s. o.
Taux d'emploi (%)	54,9	52,8	2,1	s. o.
Taux de chômage (%)	6,3	10,0	-3,7	s. o.

Source : Statistique Canada, recensements 2016 et 2021, compilation effectuée par Services Québec.

### Le marché du travail par genre

Selon le recensement de 2021, il y a presque autant de résidents hommes (50,2 %) que de femmes (49,8 %) en âge de travailler dans la MRC de Manicouagan. Cependant, il y a un peu plus d'hommes actifs sur le marché du travail (51,4 %) comparativement aux femmes (48,6 %). Il y a aussi presque autant d'hommes (50,7 %) que de femmes (49,3 %) en emploi. Les hommes sont plus nombreux à travailler à temps plein (53,3 %). Les femmes, quant à elles, sont plus nombreuses à travailler à temps partiel (59,5 %).

Le taux de chômage des femmes (5,2 %) est nettement plus faible que celui des hommes (7,4 %). Le taux d'activité des hommes (60,0 %) ainsi que leur taux d'emploi (55,5 %) sont supérieurs à ceux des femmes (57,2 % et 54,3 % respectivement).

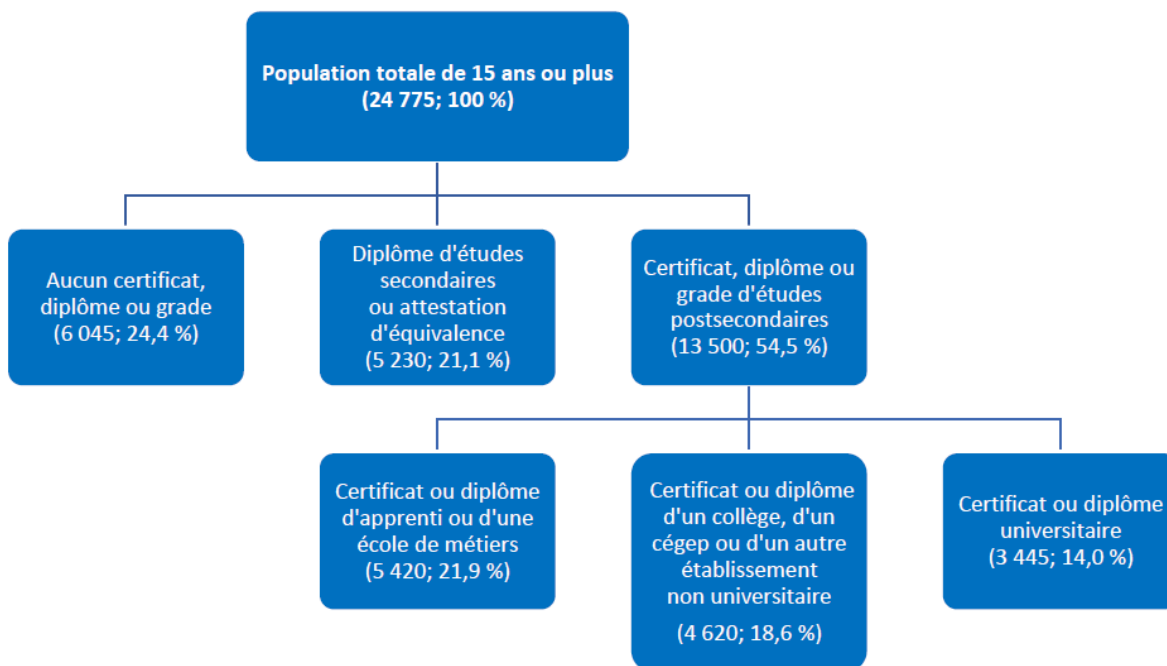
### Le marché du travail selon le niveau de scolarité

Selon le recensement de 2021, il y a 24 775 personnes en âge de travailler dans la MRC de Manicouagan. Leur répartition selon le niveau de scolarité montre que près d'un quart (24,4 %) d'entre elles est sans certificat, diplôme ou grade. Environ un cinquième (21,1 %) a un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence. Enfin, un peu plus de la moitié (54,5 %) a un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires.

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

Population âgée de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité



Source : Statistique Canada, recensement 2021, compilation effectuée par Services Québec.

Dans la Manicouagan, la majorité des personnes qui sont sans diplôme ou grade (63,4 %) est inactive sur le marché du travail. En revanche, la majorité des personnes détentrices d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires (71,6 %) est active sur le marché du travail. Environ une personne sur deux (50,7 %) est détentrice d'un diplôme d'études secondaires et est inactive sur le marché du travail.

[Selon Action Chômage Côte-Nord, la Manicouagan compte 10 % d'emplois saisonniers.](#)

### Le logement

La disponibilité de logements abordables et l'accès à un logement subventionné bénéficiant du soutien communautaire peuvent considérablement améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables.<sup>4</sup>

Selon des données recueillies auprès d'organismes communautaires de la Manicouagan, des familles ont de la difficulté à se loger, car le coût des logements est très élevé et parfois, les habitations à loyer modique (HLM) ne sont pas accessibles pour tous (notamment pour les familles immigrantes n'ayant pas la citoyenneté). Le fait de ne pas avoir un logement stable et sécuritaire a un impact sur la santé mentale des gens et crée de l'anxiété dans les familles.

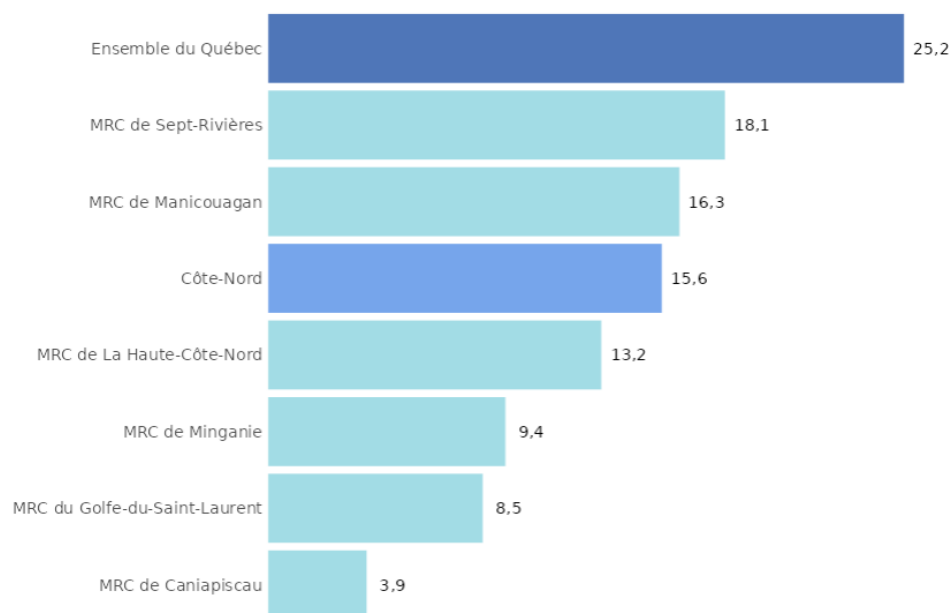
<sup>4</sup> Source : Vers une stratégie nord-côtière en logement social et communautaire, Rapport de synthèse présenté le 7 août 2024 à Madame Doris Rochette, Directrice générale Cité des Bâisseurs

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

Le tableau suivant<sup>5</sup> nous montre que plus de 16 % des ménages locataires de la MRC de Manicouagan consacrent plus de 30 % de leur budget aux frais de logement.

Territoire : Côte-Nord  
Indicateur : Proportion de ménages locataires dont 30 % ou plus du revenu est consacré aux frais de logement (%) - 2021

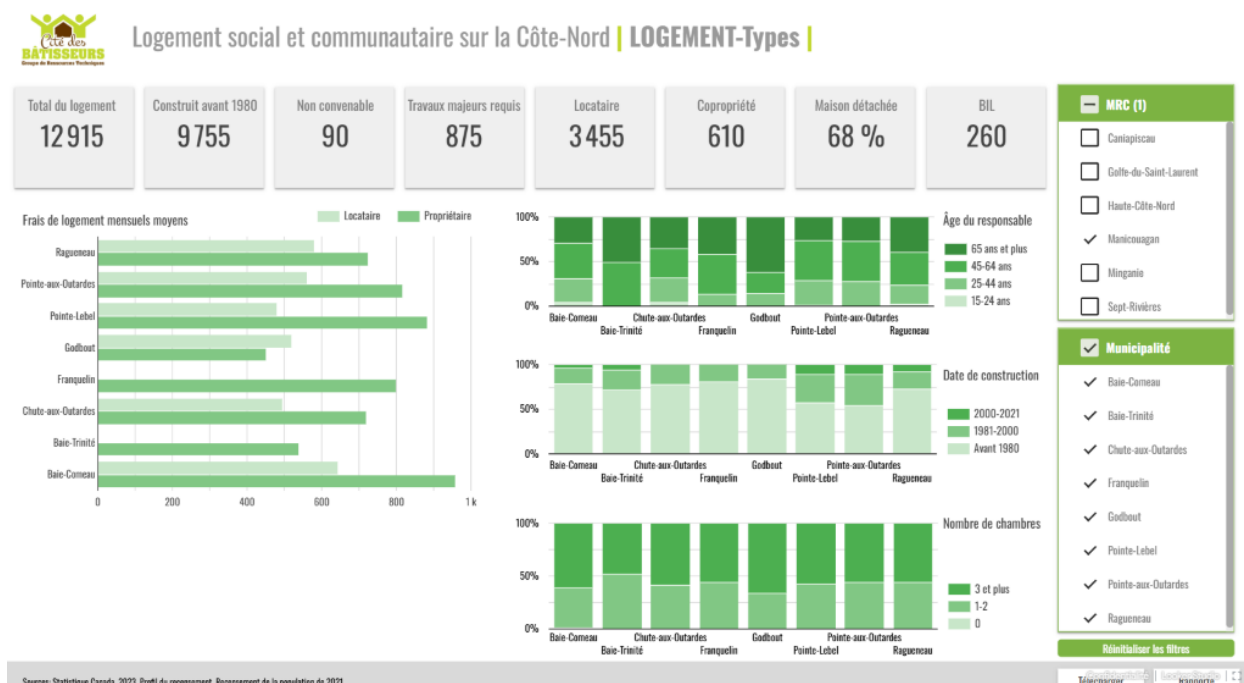


La Manicouagan compte plus de 75 % de logements construits avant 1980 et dont certains sont très désuets. Une grande majorité des occupants a plus de 45 ans.

<sup>5</sup> <https://regard360.shinyapps.io/plateforme/>

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan



### La santé mentale

La santé mentale et les troubles mentaux courants sont influencés par de multiples facteurs qui interagissent entre eux, tout au long de la vie<sup>6</sup>. Ils sont souvent nommés « déterminants ».

Les déterminants dits biologiques (p. ex. : hormones, âge, chimie cérébrale) et génétiques (variations, mutations ou traits héréditaires) peuvent être influencés par des déterminants dits « sociaux ». Par exemple, des conditions sociales défavorables peuvent causer du stress et des réponses psychologiques et physiologiques, qui à leur tour, augmentent le risque de certains troubles mentaux. L'exposition à diverses toxines et divers pathogènes susceptibles d'influencer la santé mentale peut également dépendre de déterminants sociaux (ex. : l'exposition à des substances chimiques nocives en milieu industriel, le fait d'habiter un logement insalubre, etc.).

Les liens entre la mauvaise santé mentale/troubles mentaux courants (p. ex. : dépression et anxiété) et les inégalités sociales sont considérés comme bidirectionnels :

- D'une part, les individus les moins favorisés sur l'échelle sociale sont plus susceptibles de vivre du stress chronique, de présenter une mauvaise santé mentale ou des troubles mentaux. Ces états de santé mentale varient en continu en fonction de la position socioéconomique des individus.
- D'autre part, la mauvaise santé mentale ou la présence de symptômes de troubles mentaux peuvent engendrer de la discrimination, une diminution de la capacité à travailler, un appauvrissement matériel et un manque de contrôle des personnes sur leur vie. Au final, cette dynamique peut augmenter les inégalités de santé mentale dans la population.

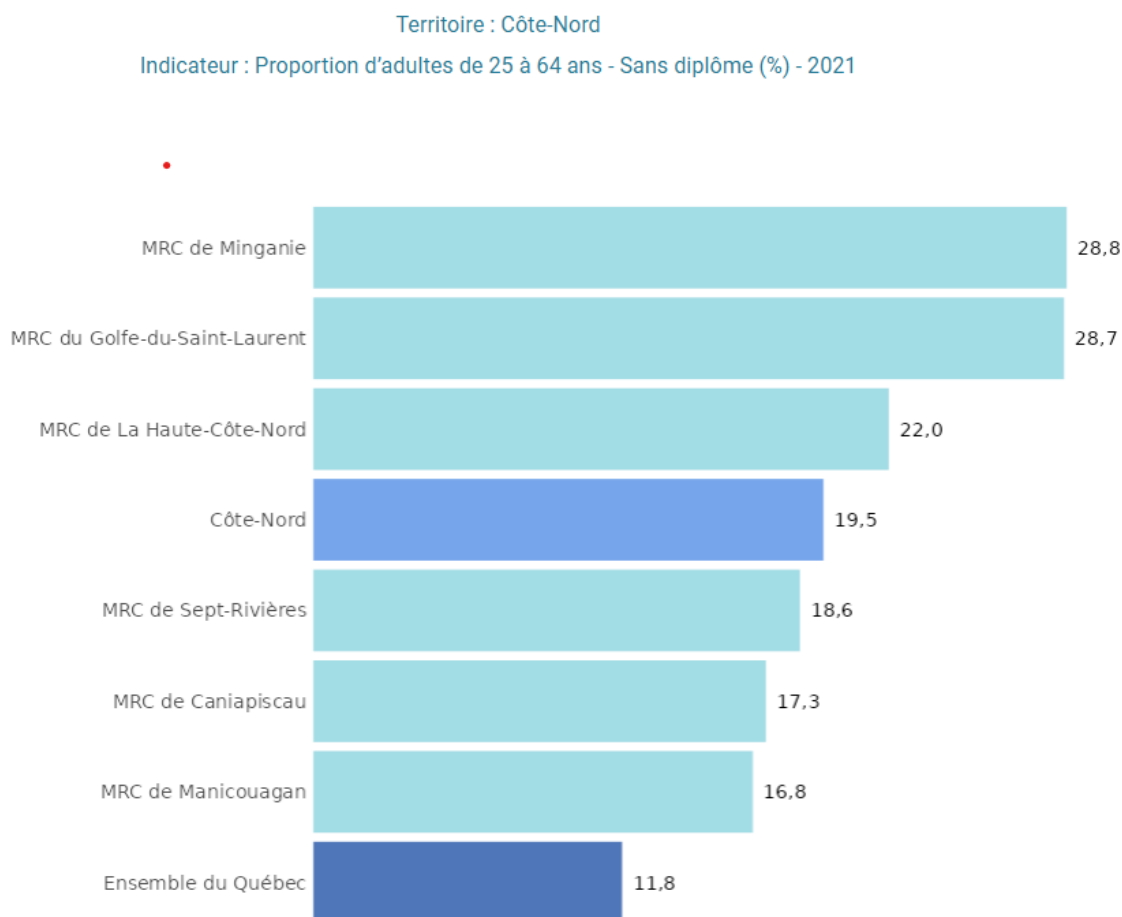
<sup>6</sup> Facteurs qui influencent la santé mentale, INSPQ

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Éducation et scolarité

L'éducation, prise dans son sens large, est un levier essentiel pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle joue un rôle fondamental dans le développement des individus et des collectivités en contribuant au mieux-être individuel et collectif. Le fait pour une personne de ne pas détenir un diplôme d'études secondaires (DES) peut amener d'importantes conséquences pour elle et sa famille. Par exemple, les parents moins scolarisés seraient moins en mesure d'offrir un environnement physique, cognitif et émotionnel stimulant aux enfants, ce qui pourrait exercer une influence négative sur la persévérance, la réussite et les aspirations scolaires.<sup>7</sup>



<sup>7</sup> <https://regard360.shinyapps.io/plateforme/>

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### FAITS SAILLANTS<sup>8</sup>

- Les enfants de la région sont plus souvent dits vulnérables pour le domaine cognitif et langagier.
- La diplomation des garçons de la MRC est plutôt faible et le décrochage scolaire surpasse légèrement celui du Québec.
- Les garçons accèdent davantage à la formation professionnelle que les filles, mais beaucoup moins aux études collégiales que celles-ci.
- L'emploi étudiant est beaucoup plus fréquent dans la région qu'au Québec et les filles travaillent davantage.

### Zone de dévitalisation à privilégier

L'indice de vitalité économique des territoires, qui intègre trois indicateurs représentant « chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit [...] le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique » a été mis à jour en 2022<sup>9</sup>.

Dans la MRC de Manicouagan, cinq des huit municipalités sont très dévitalisées, il s'agit de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Franquelin, Godbout et Baie-Trinité ainsi que la communauté innue de Pessamit.

Une attention particulière devra être apportée aux municipalités à l'est du territoire (Franquelin, Godbout et Baie-Trinité), car elles ont moins de ressources humaines au sein des équipes municipales, donc moins de personnes pour travailler à la vitalisation du territoire. Ce sont aussi les municipalités moins peuplées, où la population est vieillissante, et compte moins de travailleurs. Ces municipalités ont aussi moins d'organismes communautaires pour répondre aux besoins de la population.



<sup>8</sup> RAP Côte-Nord, Portrait de la Côte-Nord, Fiche MRC de Manicouagan

<sup>9</sup> INSTITUT DE LA STATISTIQUE. Indice de vitalité économique des territoires, bulletin d'analyse, édition 2025. Disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2025.pdf>.

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Classements des municipalités<sup>1</sup> selon l'indice de vitalité économique de 2022

Rang à l'échelle MRC	Nom de la municipalité et statut municipal	Indice de vitalité économique	Composantes de l'indice			Rang à l'échelle régionale	Rang à l'échelle québécoise	Quintile <sup>2</sup>	Population totale au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
			Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans	TAAM de la population sur 5 ans (2017-2022)				
			\$	%	pour 1 000				n
<b>96 - Manicouagan</b>									
1	Pointe-aux-Outardes, VL	1,9476	48 600	75,2	8,8	5	430	2	1 435
2	Pointe-Lebel, VL	0,9552	52 900	78,1	- 5,4	6	499	3	1 835
3	Baie-Comeau, V	- 0,2426	49 600	77,2	- 6,1	10	601	3	20 734
4	Ragueneau, P	- 6,4999	39 500	71,1	- 2,3	23	964	5	1 321
5	Godbout, VL	- 6,8809	36 600	50,0	15,2	26	972	5	274
6	Pessamit, R	- 7,2340	27 600	62,8	16,0	27	987	5	2 465
7	Baie-Trinité, VL	- 8,2242	31 400	51,1	17,1	29	1020	5	426
8	Chute-aux-Outardes, VL	- 8,4294	40 300	71,0	- 13,0	30	1026	5	1 425
9	Franquelin, M	- 10,5380	42 000	65,1	- 20,3	32	1066	5	281

## Démarche de mobilisation des intervenants locaux

La MRC de Manicouagan a délégué la gestion de son plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale à son bras économique, *Innovation et développement Manicouagan*, qui a également la responsabilité du développement social avec la mobilisation Développement social Manicouagan. La conseillère en développement des communautés chez ID Manicouagan s'occupe de l'Alliance locale Manicouagan pour le plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, mais travaille en étroite collaboration avec la coordonnatrice en développement social. C'est la conseillère en développement des communautés qui reçoit les projets des promoteurs et/ou facilite leur développement en concertation avec le milieu et selon leurs besoins.

Dans un souci d'éviter le dédoublement de concertations, un arrimage s'impose avec la mobilisation en développement social déjà existante dans la MRC. Dans la mesure où les priorités d'action sont sensiblement les mêmes, elles seront travaillées conjointement avec les comités en développement social (ex. : le comité en sécurité alimentaire). Les priorités propres au plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale seront développées en parallèle avec les acteurs du milieu.

Les priorités locales sont en cohérence avec les priorités régionales, mais sont entièrement basées sur les besoins du milieu et plusieurs plans d'action, que ce soit en santé mentale ou en éducation, ont été pris en compte pour l'élaboration des actions.

## Gouvernance locale

Lors du 3<sup>e</sup> plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec, un *comité consultatif et d'analyse de projets FQIS* a été formé pour suivre le plan d'action local et émettre des

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

recommandations sur les projets déposés dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Ce comité intégrait des acteurs locaux et régionaux et toutes ces personnes ont souhaité poursuivre leur implication dans ce 4<sup>e</sup> plan de lutte pour la Manicouagan. Nous retrouvons sur ce comité :

- La direction générale de la MRC de Manicouagan
- La direction générale d'Innovation et développement Manicouagan
- La direction de Centraide HCN-Manicouagan
- La coordination de la Table des Groupes populaires de la Côte-Nord
- La direction de la Cité des Bâisseurs

Ce comité a comme mandat d'analyser les projets FQIS, selon une grille établie, et de les recommander au conseil des maires de la MRC de Manicouagan. Il a aussi la responsabilité de l'entente et de son application.

L'ajout d'une personne travaillant avec les organismes communautaires de la MRC de Manicouagan sera évalué, comme un organisateur communautaire, ainsi qu'une personne première concernée.

Par la suite, les projets sont déposés au conseil de la MRC de Manicouagan pour approbation.

Innovation et développement Manicouagan dispose d'un montant de **448 354,89 \$** en provenance du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) pour réaliser son plan d'action local Manicouagan. Cette somme exclut les frais de gestion, de concertation et de mobilisation. Il existe aussi un fonds régional pour des projets touchant plus d'une MRC (2 ou plus).

L'engagement financier touche la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2029 et est réparti sur cinq années financières. Les **dépenses sont autorisées jusqu'au 31 décembre 2028**.

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

Suivi des dépôts de projet pour la MRC de Manicouagan:



Pour l'élaboration du plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale Manicouagan 2024-2029, un comité de travail différent a été mis sur pied avec les membres suivants :

- Les organisatrices communautaires du CISSS CN
- La coordonnatrice en développement social Manicouagan
- La direction de Centraide HCN/Manicouagan
- La conseillère en développement des communautés
- Et une personne première concernée

Les personnes sur ce comité travaillent étroitement avec des personnes premières concernées et les organismes qui les accompagnent. Elles sont les personnes idéales pour comprendre les réalités du milieu. Le comité de travail pour l'Alliance locale Manicouagan a comme responsabilités, en plus de déterminer les priorités d'action en lien avec les autres planifications du milieu (santé mentale, itinérance, sécurité alimentaire, etc.), de suivre ces actions et de voir à leurs arrimages avec les partenaires du milieu.

### Participation des personnes premières concernées

Pour l'Alliance locale Manicouagan, l'intégration de personnes premières concernées ou expertes de vécus s'est faite dès la deuxième rencontre du comité de travail, sous la gouverne de la directrice générale de Centraide HCN-Manicouagan, intervenante de métier. Cette personne fait partie intégrante du comité de travail pour l'ensemble de la démarche.

La lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale se conçoit mal sans la participation des populations directement concernées. Au lieu de faire POUR, il est de plus en plus admis de faire AVEC les personnes en situation de pauvreté. Non seulement cette tendance à l'inclusion fait consensus, mais elle serait une clé de l'action structurante.

Voici quelques raisons faisant en sorte qu'il est important que les personnes premières concernées soient parties prenantes des stratégies d'inclusion et de recul de la pauvreté :

- Comprendre : donner accès aux savoirs expérientiels, soit aux expériences vécues, afin d'en saisir la complexité et la diversité et de mieux répondre aux besoins.
- Inclure : briser l'isolement et améliorer l'estime de soi et tisser des liens sociaux.
- Agir : avoir plus de maîtrise sur ses conditions de vie et développer son pouvoir d'agir.

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

- Innover : offrir des occasions de créativité sociale grâce au croisement des savoirs et à l'ouverture que cela suppose.
- Durer : structurer un engagement à long terme pour les individus comme pour les collectivités.<sup>10</sup>

### Priorités d'action en Manicouagan

Plusieurs constats ont mené à définir les priorités en Manicouagan. En matière de santé mentale, par exemple, il est remarqué par les intervenants d'organisme que l'accès à des soins spécialisés est difficile. Il y a un manque de personnel et l'instabilité de la main-d'œuvre dans le réseau de la santé contribue à une détérioration de l'état de santé de personnes vulnérables, entraînant parfois un suivi discontinu ou des délais dans les services, augmentant l'anxiété chez certains de leurs clients.

Plusieurs personnes font face à des difficultés d'accès au logement, par exemple une attente prolongée pour obtenir un logement subventionné, le coût élevé des loyers, la rareté des logements disponibles sur le marché ainsi que les frais importants liés à un déménagement. La clientèle en situation de vulnérabilité fait souvent face à des injustices, de la discrimination (refus du propriétaire de louer en raison de l'état de santé mentale de la personne), expulsions illégales (sous prétexte de rénovations ou pour augmenter le loyer), certaines personnes demeurent dans des logements en mauvais état (moisissure, refus du propriétaire d'effectuer des réparations importantes) par peur de se retrouver à la rue.

Le coût des loyers est élevé et les habitations à loyer modique (HLM) ne sont pas accessibles pour tous (notamment pour les familles immigrantes qui n'ont pas la citoyenneté). De plus, le fait de ne pas pouvoir avoir de logement stable et sécuritaire a un impact sur la santé mentale et l'anxiété ressentie par les familles.

La hausse du coût de la vie entraîne une précarité financière chez les individus plus vulnérables et la pauvreté s'accroît. Les revenus sont insuffisants pour couvrir les besoins de base. Inadéquation de l'aide alimentaire : aliments peu nutritifs ou peu adaptés culturellement, quantités insuffisantes ou horaires peu accessibles.

Il existe des déserts alimentaires dans les municipalités éloignées de la ville centre, soit Baie-Comeau, Godbout et Franquelin n'ont plus de dépanneur. Baie-Trinité, Ragueneau, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel en ont un, mais l'offre, bien que certains dépanneurs fassent leur possible, n'est pas aussi vaste qu'une grande épicerie. Le manque en transport collectif accentue la problématique.

---

<sup>10</sup> Communagir, Fiche 8 : Inclure les personnes en situation de pauvreté et la population locale à toutes les étapes, 2020, p.1

## Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

Les intervenants d'organisme communautaire mentionnent que l'isolement social s'accroît. Certaines personnes ne savent pas à qui s'adresser ou sont mal à l'aise de demander de l'aide. Il y a une méconnaissance des ressources, autant au niveau des personnes âgées que des personnes marginalisées ou des immigrants.

Le manque de littératie entraîne des difficultés à bien se documenter, lire des recettes ou remplir des formulaires en ligne. Chez les jeunes, la scolarisation peut être perturbée par des conditions de vie instables (pauvreté, violence, consommation, etc.) entraînant un risque de décrochage scolaire (surtout au secondaire).

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

## Priorités d'actions locales

## Sécurité alimentaire

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Renforcer l'accès à des aliments sains et abordables pour l'ensemble de la communauté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la mise en place d'initiatives structurantes (ex. : épicerie solidaire, programme de repas dans les écoles, etc.)</li> </ul>	Nombre d'initiatives structurantes soutenues	Nouvelle offre ou bonification des services pour les organismes	Organismes CSSE	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les organismes répondant à une demande croissante de l'aide alimentaire (projet d'expansion, de développement, de popote roulante, cuisine collective, etc.)</li> </ul>	Embauche de ressources, nouvelle activité, plan et devis, étude de faisabilité	Plus de personnes en situation de pauvreté qui participent aux activités et/ou reçoivent de l'aide alimentaire	Centre d'action bénévole Manicouagan/Comptoir alimentaire l'Escale/ Repère Manicouagan	2026
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des initiatives durable pour pallier la fragilité des ressources (humaines, matérielles, etc.) et répondre à la demande</li> </ul>	Nombre de personnes rejointes  Nombre d'organismes et/ou de projets soutenus		Centraide  Développement social Manicouagan (DsM)  Municipalités	

## Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Renforcer l'implication des parties prenantes du système alimentaire (des producteurs aux consommateurs en passant par les banques alimentaires, etc.)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Embaucher des ressources</li> <li>• Poursuivre et étendre la mise en place d'initiatives communautaires telles que des cuisines collectives, jardins collectifs, boîtes vertes, coupons nourriciers, glanage, repas communautaires (marmite partagée)</li> </ul>	<p>Nombre de personnes soutenues</p> <p>Nombre d'initiatives développées</p>	<p>Les populations ciblées jouissent d'un meilleur accès aux services d'aide et d'autonomie alimentaire sur le territoire</p> <p>Développement des habiletés des personnes ciblées. Une population plus sensibilisée à la saine alimentation</p>	<p>Comptoir alimentaire l'Escale</p> <p>Carrefour familial de CAO</p> <p>Cuisines collectives du territoire</p>	2026-2028

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Priorités d'actions locales

### Itinérance

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Accroître les connaissances du milieu en itinérance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueillir les besoins et les attentes des personnes en situation d'itinérance</li> <li>Recenser et analyser les modèles d'intervention existant pour identifier les meilleures pratiques</li> </ul>	<p>Nombre de personnes rejointes</p> <p>Nombre de bonnes pratiques</p>	<p>Portrait représentatif des besoins</p> <p>Recueil des bonnes pratiques</p>	<p>Comité Vigilance en itinérance (CISSS)</p> <p>Cité des Bâisseurs</p> <p>DsM</p> <p>Organismes</p>	2026-2028
<b>Prévenir l'itinérance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives locales en prévention de l'itinérance</li> <li>Mutualiser les ressources pour un meilleur arrimage des services</li> <li>Explorer et développer des solutions innovantes pour offrir des lieux sécuritaires et temporaires aux personnes vulnérables</li> </ul>	<p>Nombre d'initiatives soutenues</p> <p>Nombre d'organismes mutualisés</p> <p>Nombre d'initiatives développées</p> <p>Lieux/ accommodations pour personnes itinérantes</p>	<p>Augmentation des services aux personnes en situation d'itinérance</p> <p>Organismes mieux outillés et mieux préparés à déceler les risques</p>	<p>Cité des Bâisseurs</p> <p>Organismes</p> <p>CREAM</p> <p>Homme aide Manicouagan</p> <p>Comité Vigilance en itinérance</p> <p>Centraide</p>	2026-2028

## Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

	(ex. : camping semi-permanent, lieu sécuritaire, Devcore Gatineau-logement)				
<b>Former le milieu pour répondre aux situations d'urgence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offrir des formations en intervention d'urgence aux organismes et à la population (ex. : OMÉGA)</li> </ul>	<p>Nombre de formations offertes</p> <p>Nombre de personnes formées</p>	Des intervenants plus outillés à répondre aux situations d'urgence et désamorcer les situations extrêmes	<p>Maison des familles de Baie-Comeau</p> <p>Organismes</p> <p>Centraide</p>	2026

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Priorités d'actions locales

### Logement

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Faciliter l'accès aux logements abordables, salubres, sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un Service d'aide à la recherche de logement (SARL)</li> <li>Promouvoir les initiatives existantes (Boîte à outils du locataire en Manicouagan, registre des loyers, etc.)</li> <li>Développer des initiatives permettant l'accès à l'hébergement</li> </ul>	<p>Service développé (SARL)</p> <p>Embauche de ressources</p> <p>Nombre de personnes rejointes</p> <p>Nombre d'initiatives développées</p>	<p>Les citoyens ont accès au SARL</p> <p>Des services mieux connus et consultés</p> <p>Plus de personnes ont accès à un logement adéquat et abordable</p>	<p>DsM</p> <p>Office d'habitations municipales (OHM)</p> <p>TROC-CDC Côte-Nord</p> <p>Comité Vigilance en itinérance (CISSS)</p> <p>Cité des Bâisseurs</p> <p>Émersion Services-Conseils</p> <p>Organismes</p>	2026-2028
<b>Développer de nouveaux modèles de projets immobiliers collectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer et soutenir les projets ayant un impact réel en logement social</li> <li>Créer des arrimages entre organisations/entreprises pour le développement de projets immobiliers collectifs et assurer un soutien selon les besoins</li> </ul>	<p>Nombre de projets soutenus</p> <p>Études, formations</p> <p>Nombre de personnes rejointes</p>	<p>Amélioration de l'accès au logement dans la Manicouagan</p> <p>Les citoyens ont plus de choix et sont mieux servis</p>	<p>Comité Vigilance en itinérance (CISSS)</p> <p>Organismes</p> <p>Municipalités</p> <p>DsM</p> <p>Cité des Bâisseurs</p> <p>Entreprises privées</p>	2026-2028

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Priorités d'actions locales

### Transport

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Réfléchir à un système de transport collectif accessible, durable et répondant aux besoins de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographier les obstacles et les besoins au déplacement des personnes premières concernées et réfléchir aux pistes de solutions</li> </ul>	Nombre de rencontres et de personnes rejointes	Les besoins sont mieux définis	DsM	2026-2027
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un comité en transport collectif et actif</li> </ul>	Comité en transport formé	Un comité est mis sur pied	TROC-CDC CN	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explorer de nouveaux modèles en transport collectif (Amigo, Communauto, navette, etc.)</li> </ul>	Recueil de modèles	Des projets pilotes développés (Modèle public-privé, philanthropique)	MRC/Municipalités	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conceptualiser un modèle de mutualisation (transport de médicaments, personnes, épicerie, popote, etc.)</li> </ul>	Nombre d'initiatives intersectorielles développées		Organismes	2026
				CISSS	
				UQAR	2026-2028

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

## Priorités d'actions locales

## Santé mentale

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Outiller la communauté pour le développement d'une santé mentale positive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives favorisant une santé mentale positive</li> <li>Favoriser les démarches d'intervention de proximité pour déployer des services et des interventions auprès d'une clientèle vivant en contexte de vulnérabilité (ITMAV, travailleur de proximité, et.)</li> </ul>	<p>Nombre d'initiatives soutenues</p> <p>Nombre de démarches déployées</p> <p>Embauche de ressources</p>	<p>Favoriser le maintien à domicile des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale</p> <p>Briser l'isolement des personnes âgées vivant en territoires dévitalisés</p>	<p>Organismes</p> <p>DsM</p> <p>CISSS</p> <p>CAB</p> <p>CREAM</p>	2026-2028
<b>Renforcer l'autonomie, l'inclusion sociale et le bien-être global de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier l'offre de services des organismes (plus d'intervenants terrain, plus d'heures d'ouverture, soutien psychosocial)</li> <li>Soutenir les organismes dans des campagnes de sensibilisation visant à réduire la stigmatisation entourant la santé mentale, le suicide, l'itinérance, etc.</li> </ul>	<p>Nombre d'organismes soutenus</p> <p>Nombre de personnes rejointes</p> <p>Nombre de formations soutenues</p>	<p>Les personnes et les organismes reçoivent plus de soutien et sont mieux outillés</p> <p>Renforcement des capacités des intervenants à agir en santé mentale</p> <p>Augmentation du niveau de sensibilisation de la population</p>	<p>NSCA</p> <p>CSSE</p> <p>DsM</p> <p>Maisons des jeunes de la Manicouagan</p> <p>Organismes</p> <p>CISSS</p>	2026-2028

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

## Priorités d'actions locales

## Éducation et littératie

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Renforcer les compétences en littératie auprès de tous les groupes d'âge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir des projets adaptés aux contextes locaux et aux besoins spécifiques des différents groupes d'âge (ateliers, formations en ligne, groupes de lecture interactifs, etc.)</li> <li>Sensibiliser et former les personnes travaillant auprès des jeunes et leur famille pour favoriser l'égalité des chances (ex. : offrir des formations en écriture simplifiée, etc.)</li> </ul>	<p>Nombre de projets soutenus</p> <p>Nombre de formations offertes</p> <p>Nombre de participants</p>	<p>Les personnes concernées développent leur autonomie</p> <p>Des intervenants plus outillés à communiquer dans un langage approprié</p>	<p>CSSE</p> <p>NSCA</p> <p>RAP</p> <p>ABC Côte-Nord</p> <p>Organismes</p> <p>Maisons de jeunes</p> <p>CJE</p> <p>CISSS</p>	2026-2028
<b>Offrir un environnement sécurisant pour l'apprentissage</b>  <b>Renforcer le sentiment de compétence des parents dans le développement de la littératie chez leurs enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer un espace avec ordinateurs et accompagnateur pour aider les personnes dans le besoin à compléter des documents</li> <li>Produire et diffuser des capsules éducatives sur différents sujets liés à la littératie familiale et scolaire</li> </ul>	<p>Nombre de personnes aidées</p> <p>Nombre de capsules déployées</p>	<p>Les gens complètent leur document dans la confiance et sans jugement</p> <p>Les compétences pratiques des familles sont renforcées</p>	<p>Organismes</p> <p>APIC Côte-Nord</p> <p>ABC Côte-Nord</p> <p>RAP</p> <p>Émersion</p> <p>CSSE</p> <p>Réseaux Biblio</p>	2027-2028

## Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

<p><b>Maintenir une fluidité dans les transitions scolaires et fournir un accompagnement sur mesure pour favoriser la réussite des élèves</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir des initiatives pour faciliter les transitions et le développement de l'offre de services pour favoriser la réussite des élèves, en complémentarité avec le système scolaire (ex. : lit de camp (camps de jour), Autrement dit, cours d'économie familiale, etc.)</li> </ul>	<p>Nombre d'initiatives soutenues</p> <p>Nombre de participants</p>	<p>Des jeunes accompagnés et mieux préparés à affronter le milieu scolaire</p>	<p>Organismes</p> <p>Municipalités</p> <p>Éclaire Côte-Nord</p> <p>CSSE</p> <p>RAP</p> <p>Centraide</p>	<p>2026-2028</p>
---	--	---	--	---	------------------

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale MRC de Manicouagan

## Priorités d'actions locales **Sensibilisation et lutte aux préjugés**

Objectifs	Actions/moyens	Indicateurs	Résultats attendus	Collaborateurs	Échéancier
<b>Favoriser la pleine participation et l'inclusion sociale de la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les initiatives favorisant le maintien et/ou le développement de l'autonomie sociale, physique et culturelle</li> </ul>	Nombre d'initiatives soutenues	Les personnes se sentent incluses dans la communauté	ALPHCN Organismes Centraide DsM	2026-2028
<b>Informé pour mieux connaître l'autre et déconstruire les préjugés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relancer la campagne de sensibilisation lutte aux préjugés</li> <li>Soutenir des activités de sécurisation culturelle et de sensibilisation auprès des diverses communautés</li> </ul>	Nombre de personnes rejointes	La population est plus ouverte et plus respectueuse envers l'autre	ID Manicouagan DsM CISSS CSSE Organismes ABC Côte-Nord	2026-2028

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Cadre de gestion

#### Organismes admissibles

- Les personnes morales à but non lucratif
- Les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec
- Les organismes municipaux, dont les municipalités régionales de comté (MRC)
- Les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, de même que tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30)
- Les centres de recherche ou les institutions qui œuvrent en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

#### Dépenses admissibles

- Les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des initiatives approuvées
- Le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des initiatives approuvées, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional

#### Dépenses non admissibles

- Les dépenses allouées à la réalisation des initiatives qui sont antérieures à leur approbation
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir
- Le financement des initiatives déjà réalisées
- Les dépenses remboursées par un autre programme
- Les dépenses visant l'achat ou la rénovation de biens immobiliers, de terrains ou de véhicules de transport
- Les dépassements de coûts en cours de réalisation d'initiatives
- Le salaire des ressources humaines et les autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l'organisme bénéficiaire

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

### Initiatives admissibles

Les initiatives doivent viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles peuvent être expérimentales (nouveau projet, projet pilote) ou structurantes. Les travaux de recherche sont aussi admissibles.

En ce qui concerne les initiatives structurantes, elles doivent répondre aux critères énumérés ci-dessous.

- ✓ Issue du plan d'action local, s'inscrit dans les priorités d'intervention
- ✓ Planifiée et mise en œuvre de manière collective, démontre une collaboration intersectorielle ou une mobilisation du milieu
- ✓ Permet d'opérer des changements durables et s'inscrit dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
- ✓ Entraîne des répercussions dans d'autres domaines (effet de levier), a un effet multiplicateur, permet de développer d'autres initiatives
- ✓ Respecte le cadre normatif du FQIS

Les initiatives structurantes impliquent de maintenir des initiatives existantes, ayant déjà reçu du financement, lorsque les milieux ainsi que les partenaires intersectoriels font consensus, et ce, dans le respect des orientations et des normes du FQIS.

### Calcul de l'aide financière et cumul des aides gouvernementales

Le montant de l'aide financière versée par le FQIS en soutien à l'initiative sélectionnée ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de cette initiative.

Les éléments suivants pourront être comptabilisés dans la contribution du milieu représentant 10 % des dépenses admissibles.

- La contribution financière de l'organisme promoteur et des partenaires non gouvernementaux
- La valeur équivalente des prêts en ressources humaines non rémunérées par la subvention FQIS et qui sont essentiels à la réalisation de l'initiative
- Les ressources matérielles mises à la disposition de l'initiative (locaux, équipements, services techniques, etc.)

# Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

## MRC de Manicouagan

La valeur du service rendu par des ressources bénévoles ne peut être comptabilisée dans la contribution du milieu.

Le cumul maximal des aides gouvernementales comprend le total des aides financières accordées, incluant celle du FQIS, pour des coûts admissibles de l'initiative par l'ensemble des ministères, des organismes, des sociétés d'État, des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que des entités municipales. De façon générale, ce cumul ne pourra excéder 90 % des dépenses admissibles de l'initiative.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, y compris les crédits d'impôt ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser 100 % des dépenses admissibles. Cette règle de cumul vise à éviter des cas d'abus et éviter que les aides gouvernementales financent plus de 100 % des dépenses admissibles du projet. Elle permet aussi de s'assurer qu'il y ait un apport financier de la part du bénéficiaire, de partenaires privés ou de la communauté.